



Découvrez notre site internet sur www.artaix.fr

CONSEIL MUNICIPAL **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2014**

Membres Présents : NEVERS Eric, SABOT Bruno, FARREL Isabelle, BACHELET Bernard, MESSEAU Emmanuel, LIDOINE Philippe, VERNIOL Alain, JACQUY Christophe, JULIEN Claire, PACAUD Isabelle, MAGNAN Romain.

COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la dernière réunion.

DESIGNATION DES DELEGUES EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

L'élection des sénateurs est fixée au 28 septembre 2014.

ARRETE MUNICIPAUX

Vu les articles R 610-5 et R 632-1 du Code pénal ;

Vu l'article L 2212-2 du CGCT ;

Vu l'article 99 du règlement sanitaire départemental ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2014 concernant la présence des animaux dans le village,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter de nouvelles dispositions en ce qui concerne la question des déjections canines pour inciter notamment les propriétaires de chiens à être encore plus respectueux de leur environnement et des habitants.

Par délibération du conseil en application de l'article 4 de l'arrêté du maire, le montant de la prestation de nettoyage est fixé à 38 euros.

COMMISSIONS COMMUNALES

- **CCAS**

La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 23 septembre.

Le troisième adjoint interpelle le conseil sur la présence d'un SDF sous le pont du canal du bassin. Cette situation qui perdure depuis plusieurs mois va devenir problématique dans les jours prochains avec l'arrivée de l'automne. Il demande que le CCAS prenne en charge le dossier afin de tenter de trouver une solution.

- **Commission des finances**

Le maire n'a toujours pas reçu toutes les factures concernant les travaux de l'ancienne mairie. Un bilan financier sera fait lors de la prochaine réunion, mais le budget alloué à l'opération devrait être respecté, bien que certaines plus-values ont été nécessaires (conformité gaz et électricité).

Le premier adjoint rend compte que les fonds de l'association de la cantine dissoute le mois dernier seront versés dans le mois. A l'unanimité des membres présents la somme recueillie sera reversée sur le compte des travaux de la salle d'activité périscolaire.

La dotation du fonds d'amorçage n'a toujours pas été versée.

- **Commission chemins, cimetière et fleurissement**

Le conseiller en charge des bâtiments rend compte qu'il a reçu le devis pour la réfection d'un mur de clôture du cimetière. La somme étant relativement importante, il est décidé de reporter les travaux sur le prochain exercice.

Le maire rappelle que le ravalement du monument aux morts doit être fait avant le 15 octobre terme de rigueur. Après, sans avancement sur ces travaux, il fera intervenir une entreprise privée.

L'achat d'un logiciel de gestion du cimetière a été étudié par la secrétaire de mairie. Devant le coût important (265 euros par an), le conseil refuse à l'unanimité l'achat de ce logiciel.

La mairie investira dans l'achat du logiciel Microsoft Access ce qui permettra de réaliser notre propre base de données. Madame Pacaud s'est proposée pour renseigner la base.

Une fois celle-ci établie, la procédure d'état d'abandon sera relancée.

Cette procédure devait être relancée initialement au mois de septembre. L'opération est donc décalée ; nouvel objectif pour janvier 2015.

Le maire remercie M. MAGNAN pour la création et la mise en place à titre bénévole des panneaux de signalisation du cimetière.

Rappel : le maire demande que la commission des chemins lui fasse un état précis et cadastral des chemins appartenant à la commune. Cet état devra être rendu au plus tard pour le 15 novembre 2014.

Le troisième adjoint rend compte que des travaux de voirie ont été facturés mais non pas été effectués par le prestataire de service. Il a immédiatement alerté l'entreprise qui devrait intervenir dans les prochains jours.

Les fauchages des routes reprendront fin septembre. L'employé municipal devra par ailleurs réaliser pendant cette période un état des arbres situés sur les terrains privés et débordant sur le domaine public. Une procédure sera alors engagée envers les propriétaires.

- Courrier simple invitant les propriétaires à réaliser les tailles et fauchage dans le mois ;
- Passé le délai, lettre avec accusé de réception obligeant les propriétaires à réaliser les travaux avant le 15 mars 2015 ;
- Lettre de mise en demeure à « frais et risque » des propriétaires récalcitrants sous quinze jours ;
- Début avril intervention d'une entreprise privée et recouvrement par tous moyens par les services de la perception.

Le troisième adjoint rend compte qu'il a contacté le gestionnaire du bois du Gué Sadin, une entreprise devrait intervenir prochainement.

Afin de faciliter le travail des agents pour la réfection des chemins, l'achat d'une plaque vibrante semble nécessaire. Un devis sera présenté par le troisième adjoint lors de l'établissement du budget.

- **Commission de l'école et de la cantine**

Le maire a signé les règlements de la cantine et de la garderie. Ceux-ci sont entrés en vigueur à la rentrée. Les parents ont tous reçus un exemplaire. Les règlements sont par ailleurs affichés à la cantine et à la garderie.

La deuxième adjointe rend compte du début des activités périscolaires. Les ateliers proposés plaisent aux enfants. Une nouvelle fois, le maire remercie particulièrement les bénévoles qui assurent ces interventions de qualité. Actuellement il y a 9 enfants inscrits.

Les travaux du couloir et de la salle sont terminés. Le maire tient à remercier particulièrement Monsieur Aumeunier pour son implication lors de cette opération.

Le maire rappelle son inquiétude concernant l'emploi d'un véhicule privé pour assurer le transport des containers de la cantine. Il rappelle qu'il n'a aucun moyen légal de contrôle sur l'hygiène de transport. Le premier adjoint en charge des finances lors de la préparation du budget 2015-2016 devra présenter l'impact financier de l'achat d'un véhicule d'occasion de type utilitaire. La décision ou non d'acheter un véhicule sera soumise au vote du conseil.

Les travaux informatiques ont été réalisés par l'entreprise Trivino.

Le premier conseil municipal des enfants a été réalisé ce jour. Les enfants ont soumis plusieurs propositions au maire. Celui demande qu'un budget soit accordé lors du prochain exercice pour la réalisation du projet retenu.

Les travaux de « pré désherbage » de la bibliothèque ont eu lieu au mois d'août.

Sur proposition du maire Madame Chassignol est nommée responsable de la bibliothèque.

Par délibération du conseil municipal ces livres seront donc sortis du patrimoine de la commune. Comme il s'agit d'un bien communal, ces livres ne peuvent être cédés à des particuliers. Ils seront donc proposés aux associations communales, à de les exploiter comme bon leur semble, ou bien ils seront détruits.

Madame chassignol en ce qui la concerne est chargée de l'application de la présente décision.

Afin de faciliter dans les années à venir la gestion du stock de livres il est décidé de procéder à l'achat d'un ordinateur pour la gestion de la bibliothèque. Le conseil autorise le maire le maire à concurrence de 500 € à procéder à l'achat du dit ordinateur. Celui-ci précise qu'une subvention de 60% peut être obtenue via la bibliothèque départementale.

Le conseiller en charge des questions informatiques précise qu'il n'existe actuellement aucun pare feu ni contrôle parental sur les ordinateurs (MacBook) de l'école. Celui-ci se propose de faire le nécessaire. Le maire lui donne tout pouvoir pour cette mission.

- **Commission des bâtiments et de l'éclairage public**

Une subvention de 50 % par le SYDEL est disponible pour le remplacement des lampes de la salle des fêtes. Le maire précise que ceci permettra également de passer en lampe basse énergie ce qui réduira sensiblement les dépenses de fonctionnement de la commune.

La conférence du SYDEL et d'ERDF a eu lieu le 04 septembre. Le maire rend compte de la réunion et fait part qu'il attend le rapport détaillé des travaux pour le présenter au conseil en particulier pour l'enfouissement de certaines lignes.

Un candélabre d'éclairage de la salle des fêtes a été détérioré. Le conseiller en charge des bâtiments alertera dans les prochains jours le SYDEL pour faire une déclaration d'assurance. La demande pour le remplacement de l'éclairage du parking de la salle des fêtes n'a toujours pas été faite.

Les travaux de nettoyage des chenaux de la salle des fêtes ont été réalisés. Deux sur les quatre plaques des regards qui étaient cassées ont été remplacées. Les deux autres sont en commande et devraient être posées dans les prochains jours.

En rappel, le logement F4 n'est toujours pas loué. Le maire propose au conseil de résilier le mandat de gestion du SIRES les trouvant particulièrement inefficace. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Un courrier leur sera adressé prochainement.

Le portail de l'école n'est toujours pas installé. L'entreprise Charbonnel sera relancée dans les prochains jours.

Une importante voie d'eau au niveau du faîtage du toit du préau de l'école a été constatée. Bien qu'ancienne une fois de plus le maire déplore que rien n'ait été fait. Il trouve inadmissible que les enfants n'aient pas de quoi se mettre à l'abri pendant le temps de récréation. Un devis sera demandé dans les prochains jours à l'entreprise Ducrot.

- **Commission pour le développement économique et touristique et informatique**

Le premier adjoint rend compte que les nouvelles d'Orange ne sont pas bonnes. Malheureusement nous ne sommes pas une priorité pour la mise en place du haut débit. Le maire envisage d'autres pistes, bien que la commune n'ait plus la compétence pour l'accès au très haut débit. La compétence ayant été prise par la communauté de communes.

La commission économique devra se réunir début octobre, les entreprises locales seront invitées comme lors de la précédente réunion.

Le recensement des défauts de balisage des chemins touristiques a été effectué pendant l'été. Le maire remercie les deux conseillères pour ce travail. La prochaine étape sera la remise en état de la signalétique des chemins.

Le maire signale qu'il a rencontré VNF afin de faire nettoyer les abords de la cuvette du bassin. Un courrier devra être envoyé pour permettre la réalisation de ce débroussaillage.

- **Conseiller en charge des questions de défense**

Les gilets haute visibilité sont mis systématiquement par les enfants aussi bien pendant le temps scolaire que périscolaire.

Au 01 mars 2015 tous les appartements devront être équipés de détecteurs de fumée. L'achat de ces détecteurs est à la charge du propriétaire. Le conseil donne son accord au maire pour qu'il procède à l'achat des détecteurs.

- **Commission communication**

Le site internet de la commune est en fonctionnement depuis le 01 septembre 2014. Le maire félicite la deuxième adjointe et le conseiller en charge du site pour le travail accompli.

Il demande à tous les conseillers de promouvoir à leur niveau le site.

La page Facebook est suivie par 243 personnes ce qui représente une progression importante par rapport aux dernières statistiques.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Aumeunier arrêté pour raison de santé a repris le travail le 09 septembre.

Madame Charbonnel effectuera sa deuxième partie de stage BAFA pendant les vacances de la Toussaint, le stage initial a été annulé (rappel).

Mademoiselle SABOT a pris ses fonctions le 1^{er} septembre.

Monsieur Bonnet a réussi son concours d'adjoint de première classe.

Par délibération du conseil et à l'unanimité, il est décidé de :

- Mettre fin à l'emploi d'un agent de 2^{ème} classe pour la commune ;
- Créer un emploi d'adjoint de 1^{ère} classe.

Le pot de départ en retraite de Monsieur Roux est fixé au 4 octobre 2014 à la salle des fêtes de Chenay le Chatel. Les invitations ont été envoyées.

VIE ASSOCIATIVE

Le maire demande aux conseillers dans la mesure de leurs possibilités de participer aux différentes manifestations organisées par les associations du village.

Une réunion avec le président de la société de chasse aura lieu début octobre en vue de la réalisation d'un évènementiel. Date à fixer.

Le maire a demandé au mois d'Aout au président de la société de chasse de déplacer le mirador installé au lieu-dit les Michoyers, pour l'instant rien n'a été fait. Un courrier lui sera adressé.

DIVERS

La formation « Pack.e.magnus essentiel » aura lieu le 10 novembre et 12 novembre (rappel).

Compte rendu est donné de diverses réunions (pays Charolais-Brionnais, communauté de commune, pôle culturel...)

Le maire insiste sur l'importance du SCOT et la nécessité pour le village de se doter d'un PLU. Devant la perplexité du sujet le maire propose de faire une réunion spécifique. Le maire invitera l'ensemble de la population à cette présentation, importante pour l'avenir de notre commune.

Le premier adjoint rend compte des travaux en cours par la communauté de communes. Il décrit le projet de la ligne LGV Paris Clermont. Bien que nous n'ayons pas encore le tracé définitif il est demandé aux communes de se positionner sur un des deux projets. Après délibération : 7 pour et 4 abstentions la ligne la plus directe est votée.

Le maire précise qu'il n'a toujours pas acheté le vidéoprojecteur voté lors de l'avant dernier conseil.

AGENDA

A compter du 29 septembre, les horaires d'ouverture de la mairie seront les suivants :

Lundi de 10 à 12 h et de 14h à 18h

Jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 10h à 12h.

23 septembre : Réunion du CCAS ;

26 septembre : Assemblée générale Brionnais découverte ;

29 septembre : Restitution de la stagiaire pour la création du pôle culturel de la CCM ;

04 octobre : Départ de Monsieur Roux à la mairie de Chenay ;

06 octobre : Réunion communautaire du pays Charolais Brionnais (SCOT) ;

07 octobre : Réunion de la commission pour le développement économique et touristique ;

14 octobre : Réunion du pays Charolais (commission SCOT)

16 octobre : Conseil municipal.

ARTAIX, le 24 septembre 2014
Le Maire,